



MAIRIE
de
MONTCENIS
(Saône et Loire)

ARRONDISSEMENT
D'AUTUN

Téléphone : 03.85.55.35.01
mairie@montcenis.fr
Code Postal 71710

ARRÊTÉ

Portant réglementation de la mise en place d'une chicane provisoire Rue de la Traverse

Le Maire de la Commune de MONTCENIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R.412-7,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre I – 4^{ème} partie :
Signalisation de prescription et 8^{ème} partie : Signalisation temporaire,

Considérant qu'il convient de sécuriser les usagers et de réduire la vitesse excessive des véhicules circulant
rue de la Traverse,

Considérant qu'à cet effet, la mise en place d'un dispositif provisoire de chicanes de réduction de chaussée
s'avère nécessaire pour une phase de test et de sécurisation,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 15 octobre 2026 et jusqu'au 15 décembre 2026, une chicane provisoire réductrice
de chaussée sera mise en place rue de la Traverse, à la hauteur du numéro 18.

Article 2 : La vitesse maximale autorisée de tous les véhicules sera fixée à 30 km/h à l'approche et au droit
du dispositif de chicane.

Article 3 : Les véhicules venant dans le sens LE CREUSOT-MONTCENIS doivent laisser la priorité aux
véhicules circulant en sens inverse.

Article 4 : L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules seront strictement interdits en amont et en aval de
la chicane, afin de garantir une visibilité parfaite et le libre passage des services de secours.

Article 5 : Les dispositions prévues dans le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la
signalisation réglementaire et conforme à l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, par les
services de la CUCM.

Article 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CUCM sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera
transmise à Monsieur le Commandant de Police du Creusot

Fait à MONTCENIS, le 6 octobre 2026

Le Maire,



M. Thierry BUISSON